

AVIS est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Ville de Sainte-Julie, pour le 2^e exercice débutant le 1^{er} janvier 2023, est disponible pour consultation et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Service des finances de la Ville de Sainte-Julie au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, la demande de révision doit :

- être remplie sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie ou en communiquant au Service des finances au numéro de téléphone 450 922-7115, poste 7065;
- être accompagnée de la somme déterminée par le *Règlement 1149-18 sur la tarification des différents services municipaux de la Ville de Sainte-Julie* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée dûment complétée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Sainte-Julie
Service des finances
1580, chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 4 octobre 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate

Publication : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 4 octobre 2022.